

Date de dépôt : 16 novembre 2010

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 9661 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 570 000 F pour financer le renouvellement de l'installation de froid du bâtiment C (appui) du site Cluse-Roseraie des Hôpitaux universitaires de Genève

Rapport de M. Jacques Béné

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie le 9 novembre 2010 pour traiter de ce projet de loi. Elle a siégé sous la présidence de M. Gabriel Barrillier et en présence de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI et M. Dominique Peyraud, directeur d'exploitation aux HUG. Le procès-verbal a été tenu par Mme Camille Selleger. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution.

Explications des HUG

M. Peyraud explique que le PL 10688 visait au renouvellement de l'installation de froid du bâtiment d'appui du site Cluse-Roseraie. Le non-dépensé de 20 821 F correspond à 0,3% du montant total a été imputé sur le poste « divers et imprévus », qui représentait 2,4% du montant total. Le renouvellement de l'installation, vieille de 31 ans, a été réalisée conformément aux normes OPair et a consisté en la réfection du tubage et la mise en boucle du réseau d'eau glacée, ce qui a entraîné une économie globale de 1,5 gW/h et de 24 700 m³ d'eau entre 2005 et 2009.

Le président procède au vote d'entrée en matière sur le PL 10688. L'entrée en matière est acceptée.

Vote d'entrée en matière sur le PL 10688

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur le titre et le préambule du PL 10688. Le titre et le préambule sont acceptés.

Vote sur le titre et le préambule du PL 10688

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur l'article 1 du PL 10688. Il est accepté.

Vote sur l'article 1 du PL 10688

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote sur l'article 2 du PL 10688. Il est accepté.

Vote sur l'article 2 du PL 10688

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Le président procède au vote final sur le PL 10688. Le PL 10688 est adopté.

Vote final sur le PL 10688

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)

Contre: –

Abstentions : 1 (1 PDC)

Conclusion

La commission à l'unanimité moins une abstention (député employé de l'hôpital) vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi tel qu'il vous est présenté.

Catégorie : extraits

Projet de loi (10688)

de boucllement de la loi 9661 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 570 000 F pour financer le renouvellement de l'installation de froid du bâtiment C (appui) du site Cluse-Roseraie des Hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9661 du 9 juin 2006 se décompose de la manière suivante :

- Montant voté (y compris renchérissement estimé)	7 570 000.00 F
- Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	7 549 178.12 F
Non dépensé	20 821.88 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.